

## SUIVI DES MISES A JOUR DU DOCUMENT

V DEF	02 10 2018	Première version diffusable (merci aux correcteurs de nous aider)	GUN
V 02.03	27 09 2018	Compléments sur la rédaction § 2.2.3.1.	YLM
V 02.01	28 08 2018	Relecture et MAJ	Groupe projet
V 01.03	22 05 2018	Mise à jour avant AG TERRITOIRE de juin 2018	Groupe projet
V 01.01	12 09 2017	Création du document (GUN) + Complément (YLM)	GUN + YLM
<b>Version</b>	<b>Date</b>	<b>Modifications</b>	<b>Par qui</b>

## SOMMAIRE

SUIVI DES MISES A JOUR DU DOCUMENT .....	1
SOMMAIRE.....	1
PIECES JOINTES A ANNEXER AU PROJET .....	2
<b>1 ETAT DES LIEUX.....</b>	<b>2</b>
1.1 Introduction.....	2
1.2 Rappel du plan de réorganisation de l'arbitrage en milieu territorial.....	2
1.3 Diagnostic Bretagne .....	2
1.4 Ressources humaines .....	2
1.5 Listes des Ressources matérielles et des Outils .....	2
1.6 Phase analytique – Document 01.60 en annexe .....	3
<b>2 LES OBJECTIFS.....</b>	<b>3</b>
2.1 Adopter un nouveau fonctionnement avec un projet territorial.....	3
2.1.1 Création d'un organigramme CTA Bretagne.....	3
2.1.2 Amélioration du fonctionnement et des méthodes .....	3
2.1.3 Budgétisation de la commission.....	4
2.1.4 Création d'un guide et de mini-guides d'aide aux Clubs et aux Dirigeants .....	4
2.2 AIDER NOS CLUBS A S'INTEGRER DANS LE NOUVEAU PLAN DE L'ARBITRAGE .....	5
2.2.1 Adaptation à la réforme fédérale.....	5
2.2.2 Gestion des formations ITFE .....	5
2.2.3 Circonstances d'accompagnement des clubs et des Dirigeants .....	5
2.2.4 Formation et accompagnement des JAJ.....	7
2.2.5 formations des ja.....	7
2.3 AMELIORER LA QUALITE DE NOS JA ET DE NOS JAJ ET LES ACCOMPAGNER .....	8
2.3.1 Utilisation de referentiels communs .....	8
2.3.2 Accélération des vocations chez les jeunes.....	8
2.3.3 Parcours vers le haut niveau (Parcours Excellence Sportive).....	9
2.4 REPENSER LA FILIERE JA.....	10
2.4.1 Simplification et structuration .....	10
2.4.2 Les accessions pour les JA.....	11
<b>3 LA FEMINISATION.....</b>	<b>11</b>
<b>4 COMMUNICATION VERS LES CLUBS ET VERS LES ACTEURS .....</b>	<b>11</b>
4.1 Le site internet du territoire.....	12
4.2 Les réseaux sociaux.....	12
4.3 Les JNA – Journées Nationales de l'Arbitrage .....	12
4.4 LEA – Remise des labels EA.....	12
<b>5 REALISATION ET EVALUATION DU PROJET .....</b>	<b>12</b>
5.1 Arrêt sur image à chaque réunion CTA .....	12
5.2 Faire évoluer notre projet avec les expériences extérieures.....	12
5.3 Première évaluation lors des AG territoriales de Juin 2019.....	12

## PIECES JOINTES A ANNEXER AU PROJET

01.20\_2017-10-05 Synthèse Plan de réorganisation de l'arbitrage.pdf

01.60\_2017-11-29\_TDB Indicateurs mise en place reforme.docx

02.10\_2018-2019\_CTA Bretagne\_Composition commission.pdf

## 1 ETAT DES LIEUX

### 1.1 INTRODUCTION

L'équipe CTA Bretagne propose le projet 2018-2020 qui ne fait suite à aucun projet écrit durant les mandatures précédentes. Ce projet sera validé en début de saison 2018-2019.

Plusieurs documents annexes et des guides vont nous permettront de travailler en méthode "agile" (très réactive et efficiente).

Ce projet devrait nous permettre de faciliter la mise en place la réforme de l'arbitrage sur le territoire breton. Ce projet sera régulièrement amendé en fonction des actions engagées et diffusées par la CCA et/ou par les territoires.

Un groupe restreint a préparé le projet (binôme : Gilbert U. (Bénévole) + Yann L.M. (Salarié) ). Ce projet s'est enrichi des idées et des échanges avec trois bénévoles (Serge L.B., Jacques L.H., Alain P.).

Nous avons décidé d'un travail en binôme, voire en trinôme pour chaque sujet.

Gilbert Unternaehrer	Co-chef équipe projet	g.unternaehrer@ffhandball.net	06 67 27 10 99
Yann Le Moine	Co-chef équipe projet	5300000.ylemoine@ffhandball.net	06 70 02 74 51
Serge Le Bihan	Membre équipe projet	5329000.cda@ffhandball.net	06 07 50 16 75
Jacques Le Houédec	Membre équipe projet	5356000.cda@ffhandball.net	06 16 49 46 77
Alain Péron	Membre équipe projet	alain.peron.etd29@orange.fr	06 61 87 65 98

Nous avons tenu compte d'une évolution dans le temps qui font que certaines formations seront réalisées et validées par l'ITFE (Institut Territorial de la Formation et de l'Emploi) Bretagne.

Merci à toutes et à tous de votre coopération pour que notre projet ait du sens pour vous, pour les clubs et leurs Juges Arbitres et pour les territoires.

### 1.2 RAPPEL DU PLAN DE REORGANISATION DE L'ARBITRAGE EN MILIEU TERRITORIAL

Ce plan a été voté en AG fédérale de Nancy en avril 2016 et doit se mettre en place sans pression dans chaque territoire.

→ Cf. annexe 01.20 en pièce jointe.

### 1.3 DIAGNOSTIC BRETAGNE

Nous avons repris dans ce point ce qui est en place aujourd'hui au niveau de la Bretagne. Le tableau de bord comporte 78 items proposés par la CCA. Nous retrouvons les résultats dans l'annexe 01.60 de la phase analytique.

### 1.4 RESSOURCES HUMAINES

Une liste (techniciens, arbitres, dirigeants, ...) a été réalisée pour recenser les compétences.

Cette liste n'est pas en annexe de ce document et servira principalement aux contributeurs pour détecter des ressources afin de les intégrer dans le projet breton.

### 1.5 LISTES DES RESSOURCES MATERIELLES ET DES OUTILS

Documents pédagogiques : Excel 365, Forum, QCM Bretagne, Clefs de l'Arbitrage, Documents fédéraux

Vidéos projection,

## 1.6 PHASE ANALYTIQUE – DOCUMENT 01.60 EN ANNEXE

Le document (01.60\_2017-11-29 TDB indicateurs mise en place reforme.docx) en annexe reprend l'analyse de l'arbitrage breton faite en 2017. Cette analyse nous a permis de construire notre projet.

Des constats également dans l'évolution des mentalités selon les âges :

- A l'école au cours d'un cycle d'animation ou en club avec les équipes de petits, tous les jeunes veulent avoir le sifflet quand cela leur est proposé. Ils se sentent importants, reconnus, acteurs, décideurs. Ils le perçoivent comme un moyen de grandir, de mûrir.
- A l'adolescence, on trouve sans trop de souci des candidats pour officier, ils se déclarent souvent spontanément quand on les informe de cette possibilité. Cependant, on constate une évaporation massive de juges arbitres jeunes plus on avance dans les âges : découragement, désintérêt, ...
  - Soit liée à la pratique au cours de laquelle ils se sentent seuls, décriés, pour ne pas dire abandonnés par tous les acteurs du handball : les joueurs des deux équipes, les cadres, les parents et également l'instance qui est censée l'accompagner ;
  - Soit liée à la formation qui par sa forme scolaire (cours magistraux, prise de notes), théorique (livre des règles, puis PowerPoint, puis QCM, puis vidéos), longues (la station assise et la posture « d'écouter » durant les stages sont prédominantes) rebutent des jeunes qui sont en vacances scolaires.

A l'âge adulte, les trop peu nombreux élus se voient difficilement rejoindre par de nouveaux collègues : souvent d'anciens joueurs ou d'anciens arbitres.

Les modalités très académiques, théoriques, administratives et très portées sur l'évaluation certificative peuvent représenter des obstacles conséquents dans une voie perçue comme monolithique et peu poreuse à l'entrée de personnes ayant emprunté un autre parcours.

## 2 LES OBJECTIFS

### 2.1 ADOPTER UN NOUVEAU FONCTIONNEMENT AVEC UN PROJET TERRITORIAL

**Un fonctionnement commun avec un projet commun.**

#### 2.1.1 CREATION D'UN ORGANIGRAMME CTA BRETAGNE

En annexe, le document 02.10, qui détaille les participants bénévoles à la CTA Bretagne ainsi que les salariés rattachés à l'arbitrage.

##### 2.1.1.1 Découverte et intégration de nouvelles ressources humaines

Sur le territoire, certaines ressources ne sont sûrement pas utilisées.

Reprenre la démarche croisée des ressources afin d'enrichir les équipes :

- Nous ne devons pas oublier les ressources (hier / aujourd'hui) ; nous devons leur expliquer la démarche.
- Nous devons réfléchir aux solutions pour intégrer de nouveaux jeunes éléments,
- Nous ne prenons pas le temps de voir ce qui se fait à l'extérieur.

C'est un axe majeur de collaboration que nous voulons mettre en place.

##### 2.1.1.2 Animation et répartition des tâches.

Relation transverse avec les autres entités du territoire (Développement / COC / Communication).

Nous devons les inviter à certaines réunions (suivant le sujet).

### 2.1.2 AMELIORATION DU FONCTIONNEMENT ET DES METHODES

#### 2.1.2.1 Harmonisation et modélisation des documents

Documents et listes à produire (regroupements pour construire un référentiel documentaire)

### 2.1.2.2 Définition des interactions entre les entités

La Commission Territoriale d'Arbitrage ne peut pas travailler en autarcie. Afin de mener une politique de perfectionnement et de développement pérenne des ressources arbitrales bretonnes, chaque entité fonctionnelle de la Ligue de Bretagne doit être sollicitée pour développer une stratégie de synergie commune. Des passerelles doivent être construites pour associer la formation, le suivi, l'amélioration, le soutien, apportés aux juges arbitres jeunes et aux clubs Bretons à travers leurs écoles d'arbitrage.

Ces entités sont :

- La Commission Territoriale d'Arbitrage,
- L'ETR (déjà impactée dans la réforme de l'arbitrage, dans la Formation des cadres EA),
- Les entraîneurs (Clubs, Structures, Sélections),
- Les Clubs, bien sûr, **à travers leur école d'arbitrage**,
- Les Juges Arbitres (JA) tous grades confondus,
- Les professionnels du handball, référents de la pratique Handball, dont l'arbitrage fait partie,
- Les animateurs et les accompagnateurs (EA), devant diffuser un seul et même message vers les JAJ,
- Les Juges Arbitres Superviseurs,
- Les Juges Arbitres Délégués,
- Les Officiels de Table,
- La Commission d'Organisation des Compétitions (COC),
- La Commission Territoriale de Discipline (CTD),
- La Commission Territoriale des Réclamations et des Litiges (CTRL),
- La Commission Territoriale des Statuts et Règlements (CTSR),
- Les élus et salariés du territoire, portant et soutenant le projet.

Il convient donc à la CTA de proposer des méthodes simples et contextuelles pour relier ces différentes composantes.

### 2.1.2.3 Relation Ecoles d'arbitrage CLUBS / CTA

La plus grande difficulté réside aujourd'hui dans la perte systématique de nos JAJ formés, mais trop souvent livrés à eux-mêmes, dans les profondeurs de nos nombreux championnats. Les Écoles d'Arbitrage (LEA) vont nous permettre de positionner les techniciens de l'arbitrage (Animateurs – Accompagnateurs – Superviseurs) au plus près des lieux de compétition, c'est-à-dire au sein même des clubs.

### 2.1.3 BUDGETISATION DE LA COMMISSION

Travailler en budget analytique (budgétiser chaque action)

La CTA devrait donc être une force de proposition, en essayant de planifier, organiser, budgétiser, des événements, permettant aux référents des EA de se retrouver, partager et bien sûr, former les JAJ.

### 2.1.4 CREATION D'UN GUIDE ET DE MINI-GUIDES D'AIDE AUX CLUBS ET AUX DIRIGEANTS

Afin d'aider les clubs, nous venons de créer des documents qui seront en ligne début octobre 2018 sur le site :

- Un guide de l'arbitrage breton qui explique notre envie d'aider les clubs et leurs dirigeants
- Des mini-guides, qui seront évolutifs (Diffusion en octobre 2018 de la V01 pour chaque document).

 40.01\_Guide Arbitrage Breton\_2018-2020\_V01.pdf

 40.11\_Mini-guide administratif du Juge Arbitre\_V01.pdf

 40.21\_Mini-guide LEA (Les Ecoles Arbitrage)\_V01.pdf

 40.22\_Mini-guide ANILEA\_Animateur-EA\_V01.pdf

 40.23\_Mini-guide ACCLEA\_Accompagnateur-EA\_V01.pdf

 40.31\_Mini-guide OT\_Officiels de Table\_V01.pdf

 40.41\_Mini-guide PROTOCOLES\_Actuels\_V01.pdf

 40.51\_Mini-guide FORMATION JAJ\_V01.pdf

 40.61\_Mini-guide Parcours EXCELLENCE SPORTIVE\_V01.pdf

## 2.2 AIDER NOS CLUBS A S'INTEGRER DANS LE NOUVEAU PLAN DE L'ARBITRAGE

### 2.2.1 ADAPTATION A LA REFORME FEDERALE

La CTA Bretagne est en charge d'informer rapidement et précisément les clubs et les juges arbitres des évolutions qui se font régulièrement.

Nous reconnaissons que c'est beaucoup d'informations à assimiler et à mettre à jour ; C'est pour cela que nous avons créé le guide et les mini guides de l'arbitrage.

### 2.2.2 GESTION DES FORMATIONS ITFE

Présentation des formations animateurs, accompagnateurs, superviseurs et officiels de table.

Sur la page du site de la Ligue de Bretagne, nous afficherons une synthèse de ce qui se fait avec l'ITFE avec l'accès direct à la page concernée. Ceci est en cours de réalisation.

### 2.2.3 CIRCONSTANCES D'ACCOMPAGNEMENT DES CLUBS ET DES DIRIGEANTS

#### 2.2.3.1 Accompagnement des clubs dans leur démarche de projet

Ce lien est primordial pour essayer d'atteindre les objectifs fédéraux de renouvellement et le rajeunissement de notre population d'arbitres territoriaux.

La CTA devra essayer de renforcer le lien entre ses cadres référents et les « antennes » locales que sont les animateurs des Écoles d'Arbitrage, le tout dans un processus en adéquation avec les impositions fédérales (ruban pédagogique).

Le fait de travailler en bassin territorial pourrait donner à la CTA des atouts en ressources humaines et matérielles. Certaines antennes fonctionnelles viables (clubs référents), existent déjà et il faudra les utiliser, donc les aider afin de pouvoir les solliciter.

Une carte géographique fonctionnelle serait à dessiner, afin de cibler ces points « pôles d'activité ».

Gilbert Unternaehrer, Yann le Moigne et Stéphane Franck accompagneront les clubs sur ce point.

La CTA doit aider les clubs, en demande, à écrire ce projet. C'est déjà le cas, à travers l'ETR et ses formateurs d'animateurs d'école d'arbitrage, qui ont positionné l'écriture d'un projet dans les partiels de formation.

#### **Une formation d'Aide à la mise en place des Ecoles d'Arbitrage devrait voir le jour dès la prochaine saison.**

Dans le cadre de la réforme de l'arbitrage l'obligation de former un animateur d'école d'arbitrage engendre l'acquisition de connaissances dans le domaine de la gestion de projet, c'est à dire l'analyse de sa structure, en tirer des constats pour aboutir à une mise en œuvre. Dans cette mise en place, un projet d'action sera réfléchi, construit et animé.

Quelques questions peuvent se poser sur le processus de recrutement et de formation des jeunes arbitres au sein de chaque club :

- Suis-je capable de construire et mettre en œuvre un tel projet tel ?
- Suis-je capable d'animer des séquences d'arbitrages adaptées aux différents publics ?
- Comment construire des outils d'évaluations pour orienter au mieux les jeunes arbitres dans leur continuum de formation ?
- Ai-je les connaissances handball dans le champ de l'arbitrage nécessaire ?

Pour répondre à ces questions, le constat est bref et sans appel : lors de la saison 2017-2018, 75 personnes ont suivi la formation d'animateur d'école d'arbitrage. 16 seulement ont finalisé les prérequis pour pouvoir prétendre et valider leur école d'arbitrage.

Sur ces 75 personnes ayant participé à la formation d'animateur d'école d'arbitrage 59 non pas encore finalisé leur projet. Pourquoi ?

- Sont-elles compétentes dans le domaine de l'arbitrage ?
- Méconnaissance de la gestion de projet ?
- Manque d'outils pour animer des séquences d'arbitrages ?
- Comment puis-je fédérer l'ensemble des acteurs de mon club autour de ce projet ?
- Manque de temps ?

Que peut-on proposer pour faciliter et aider les clubs à formaliser leur projet d'école d'arbitrage et l'animer? Former des futurs tuteurs de secteur qui aideront les clubs à répondre à toutes ces questions, facilité la réflexion, travailler conjointement pour cerner la problématique, comprendre les enjeux et les atouts du Développement de l'arbitrage sur le territoire.

Pour cela proposer une architecture de formation en lien avec la formation animateur d'école d'arbitrage, l'institut de formation territorial et de l'emploi et les besoins de clubs.

Cette formation se veut :

- De proximité, apporter au plus proche des clubs une aide conséquente sur la mise en place du projet.
- Profiter de la formation pour échanger sur les bonnes pratiques que chacun à éprouver dans sa structure.
- Mutualiser des compétences, chacun peut amener son expérience en terme d'animation et formalisation du projet.

FORMATION Tuteur de secteur d'écoles d'arbitrage	
<b>PUBLIC VISE</b>	Bénévoles de clubs, salariés, membre de la commission Territoriale d'Arbitrage
<b>PRE-REQUIS</b>	- Être licencié FFHB - Être âgé de 18 ans - Avoir suivi la formation « animateur d'école d'arbitrage » ou Maîtriser le contenu de formation AEA ( <i>animateur d'école d'arbitrage</i> )
<b>COMPÉTENCES VISÉES</b>	<u>A la fin de la formation le stagiaire sera capable de :</u> - Être capable d'animer des formations adaptées aux publics visés - Concevoir des documents de formations ou adapter des documents déjà présents, - Maîtriser la méthodologie de projet, - Concevoir des outils pour animer des séquences autour de l'arbitrage, - Approfondir ses connaissances du handball dans le champ de l'arbitrage
<b>CONTENU DE LA FORMATION</b>	- Hiérarchiser les objectifs et contenus du projet associatif, - Comment promouvoir l'arbitrage au sein des structures - Solidifier ses connaissances des règles du handball dans le champ de l'arbitrage, - Comment prendre en compte la dimension émotionnelle et environnementale dans la prise de décision. - Ingénieries de formation et modalités de transmission,
<b>MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES</b>	- Apports théoriques (documentation) et pratique - Contenus de formation via la plate forme Campus des Handballeurs (à définir) - Débats et échanges - Mises en situation
<b>RESPONSABLE</b>	Sous la responsabilité des territoires par habilitation de l'I.F.F.E
<b>FORMATEURS</b>	Stéphane FRANCK - Yann LE MOINE - Gilbert UNTERNAEHRER
<b>DURÉE ET MODALITÉS D'ORGANISATION</b>	- 1 Module de 6 heures - 1 Module de 3 heures - Temps de FOAD : 16 heures
<b>DATES ET LIEUX</b>	- Module 1 et 2 :
<b>ÉVALUATION</b>	- Suivre les modules de formation
<b>CERTIFICATION</b>	Obtention d'une attestation « Accompagnateur aide à la mise en place des écoles d'arbitrage ». Délivrée par l'IFE (Institut de formation et de l'Emploi) Durée de validité : 5 ans
<b>TARIFS</b>	Défini par l'institut de formation territorial

<b>EFFECTIFS</b>	10 personnes maximum
<b>RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS</b>	Date limite du formulaire d'inscription : Institut de Formation de l'Ouest Handball Bretagne. Ligue de Bretagne de Handball 7, route de Vezin - CS 44006 - 35040Rennes cedex - Tél : 02 99 31 33 88

### 2.2.3.2 Intégration de l'arbitrage au sein de l'École Bretonne du Handball (EBH)

La mutation de l'École Bretonne des Entraîneurs en École Bretonne du Handball va donc nous permettre de croiser les parcours, d'amener des débats, de mettre en commun des expériences pour un avenir partagé Juge Arbitres / Entraîneurs / Dirigeants.

## 2.2.4 FORMATION ET ACCOMPAGNEMENT DES JAJ

### 2.2.4.1 Stage de qualification JAJ T2 et suivis

Sur proposition des animateurs EA passent en T2.

### 2.2.4.2 Stage de qualification JAJ T1 et suivis

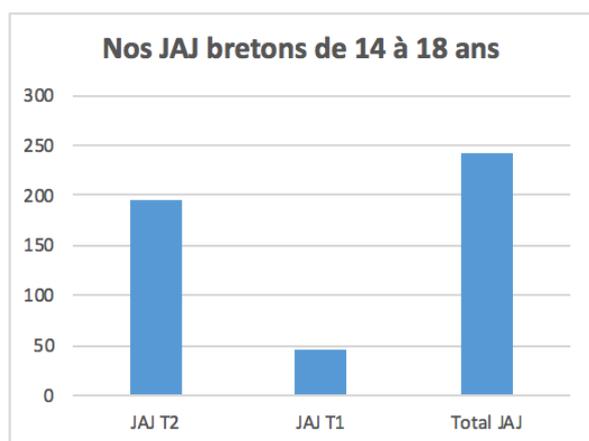
Sur proposition du pôle jeunes et des animateurs, les JAJ passent en T1

## 2.2.5 FORMATIONS DES JA

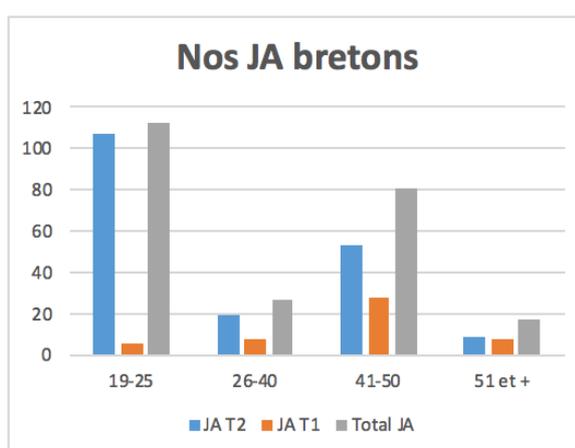
### 2.2.5.1 Analyse de la pyramide des âges

Nous avons analysé les pyramides des âges de nos JAJ (sans prendre en compte les JAJ clubs) et de nos JA bretons. En parallèle de cette pyramide, nous devons rapprocher combien de matches sont sifflés par les différentes population.

#### 243 sont JAJ



#### 238 sont JA



### 2.2.5.2 Réflexion sur la formation initiale

Nos formateurs passaient beaucoup trop de temps à faire acquérir des bases en présentiel.

La méthode devient plus active avec le travail à domicile, la vidéo (logiciel QCM HB) et des évaluations immédiates des acquis.

Nous préférons mixer la formation à distance avec des ateliers pour la formation initiale et des temps de pratique (jeux de rôle) en nous rapprochant de ce qui se met en place au niveau fédéral.

Les clubs sont acteurs de la formation : organisation de leur formation. Le ruban pédagogique de la formation FI\_JA-T3 est mis dans un mini-guide en annexe.

### 2.2.5.3 Les regroupements annuels

#### Objectifs :

Remettre à niveau des juges arbitres.

Préparation au début de saison, obligatoire par la FFHB, avec tests écrits et test physiques.

Informations de début de saison.

#### Descriptions et moyens :

X regroupements répartis dans les secteurs, sur différents jours de la semaine, pour permettre à un maximum de juges arbitres d'y participer, sur une demi-journée ou une soirée.

Informations, échanges sur les vécus, tests écrits (QCM et vidéos) et physiques.

**Les juges arbitres qui n'y participent pas ne sont pas activés.**

### 2.2.5.4 Les formations territoriales

#### Objectifs :

Identifier les demandes des juges arbitres.

Mise en place des critères pour déterminer les passages de grades (de T2 à T1) – Référentiel de niveau.

## 2.3 AMELIORER LA QUALITE DE NOS JAJ ET DE NOS JAJ ET LES ACCOMPAGNER

### 2.3.1 UTILISATION DE REFERENTIELS COMMUNS

Pour amener l'harmonisation et la structuration de la filière de formation JAJ, nous mettons en annexe (rubrique des mini-guides), les référentiels que nous utiliserons pour les formations des JAJ-T3, JAJ-T2 et JAJ -T1.

## Le JAJ-T3

Le JAJ-T3 est formé dans son club. Sa formation s'effectue au sein de l'École d'Arbitrage.

Nous pouvons d'ores et déjà affirmer que :

- Les clubs forment et encadrent les JAJ

- Le JAJ club arbitre seul

- Le JAJ est accompagné par un tuteur à chaque rencontre

- Le tuteur soulagera le jeune arbitre de certaines responsabilités

- Le JAJ club pourra accéder à une formation JAJ-T2 en fonction de son niveau

## Le JAJ-T2

C'est l'entrée dans la filière d'excellence.

Le JAJ-T3 peut accéder au niveau T2 quand il a atteint un certain niveau d'expertise et sur proposition de son club (cf doc niveaux). Il suit alors une formation organisée par le territoire.

L'objectif du niveau T2 est l'apprentissage de la pratique en binôme et de la prise en charge d'une rencontre dans sa globalité (la table, les bancs, le carton de marque, le jeu)

Le JAJ-T2 gagne en autonomie.

## Le JAJ-T1

Le JAJ-T2 ou le binôme peut accéder au niveau T1 quand il a atteint un certain niveau d'expertise et sur proposition du territoire (cf : doc niveaux)

Pour être proposé au niveau T1 le JAJ devra avoir été désigné en neutralité (5 rencontres minimum) et avoir été suivi par un juge superviseur territorial.

On peut imaginer que la formation puisse s'appuyer sur ce qui se passe actuellement à Guerlédan en recherchant une meilleure homogénéité du public concerné. Le contenu de formation devra affiner et améliorer les axes de la formation T2.

Le JAJ-T1 arbitre en binôme. Il intervient sur les différents championnats territoriaux voir championnat de France jeune en fonction du niveau d'expertise. Il pourra être proposé sur les compétitions inter ligue et inter pôles.

### 2.3.2 ACCELERATION DES VOCATIONS CHEZ LES JEUNES

#### 2.3.2.1 LEA – Les Ecoles d'Arbitrage

##### Objectifs :

Que chaque club puisse bénéficier d'une école d'arbitrage en propre ou en mutualisant avec un club ou plusieurs clubs voisins.

Que nos écoles d'Arbitrage "respirent" la qualité et la convivialité afin que les JAJ trouve le même plaisir dans l'arbitrage que dans le jeu.

##### Descriptions et moyens :

Nous avons réalisé un mini-guide club pour les Écoles d'Arbitrage et des mini-guides pour les animateurs et pour les accompagnateurs d'École d'Arbitrage.

Maintenant, l'école d'arbitrage Club est parfaitement définie.

Les trois prochaines années seront cruciales dans la formation des référents EA (Animateurs et Accompagnateurs). Le nombre de personnes à former est considérable. Les ressources humaines en terme de formateurs sont restreintes, et ne pourront pas suppléer à la quantité de formations qui seront demandées.

La FFHB à travers l'IFFE, n'a pas, à ce jour homologué la totalité des sites territoriaux de formation. Il ne faut pas attendre cette homologation pour démarrer. Yann et Serge œuvrent déjà dans ce sens.

La CTA devra indiquer (sans doute à travers la CMCD FFHB liée à la réforme de l'arbitrage, déclinée sur notre ligue) les règles officielles de fonctionnement de nos Ecoles d'Arbitrage club, et mettre en place les formations en adéquation (nombre de diplômés et priorités - Clubs Nationaux en 1 -) avec les exigences FFHB pour la saison 2018-2019.

Les sessions de formation auront un impact direct sur les clubs (nationaux ++), et il ne faudra pas attendre leurs demandes (sans doute dans un délai critique) pour programmer ces sessions formation.

Un effort reste sans doute à réaliser dans l'information donnée aux clubs, le site LBHB, en déclinant les formations ITFE Bretagne via cette page dédiée est difficile à appréhender.

Une rubrique « École d'Arbitrage » serait la bienvenue, directement sur notre site ligue. Après la mise en ligne de ce projet, nous travaillerons sur ce chapitre.

L'expérience des saisons à venir, et au regard des Ecoles d'Arbitrage des ligues ayant déjà basculé dans la réforme, permettra à la CTA de maîtriser le processus de gestion des EA.

Une composante CTA-EA permettra de rendre pérenne cet axe de formation, en adéquation avec les prérogatives FFHB, qui, certainement, évolueront également. Le groupe autour de Gilbert Unternaehrer est créé et souhaite intégrer de nouvelles ressources.

### **2.3.2.2 Valorisation des ambitions**

Nous devons réfléchir à des récompenses territoriales pour les Juges Arbitres Jeunes à profil ou méritants (compétitions) et juges arbitres inscrits à l'opération G4.

### **2.3.3 PARCOURS VERS LE HAUT NIVEAU (PARCOURS EXCELLENCE SPORTIVE)**

#### **2.3.3.1 Suivis des athlètes à profil**

##### **Objectifs :**

Toutes les saisons, le territoire doit être en capacité d'identifier des binômes à profil afin de les amener vers le plus niveau.

Nous proposerons de réunions de concertation au travers des suivis effectués lors de la saison sur les binômes identifiés.

#### **2.3.3.2 Circonstances de perfectionnement**

La CTA va organiser une circonstance de perfectionnement pour les binômes à profil.

Ce stage sera organisé en lien avec le club de HB SUD 29 (Tournoi CARATY Espoir). Le niveau de jeu affiché sera -18 Garçons Championnat de France.

Arbitrage des matchs en soirée.

Retour et analyse vidéo des matchs en matinée.

Echanges avec les managers

#### **2.3.3.3 Supervision des Juges Arbitres**

**Les suivis sur les terrains sont programmés par niveaux :**

- PNT M ; N3 F ; PNT F ; EXC M&F ; HON M
- -18 Nat ; -18 Niv. 1&2 ; -15 Niv. 1&2

- Niveau 1-2-3 Territorial
- Niveau 3&4 championnats jeunes

### **Nouveauté : Des accompagnements vidéos**

Dès la saison 2018-2019, la CTA met en place des accompagnements vidéos en complément des suivis traditionnels.

Un certain nombre de ces rencontres seront visionnées et séquencées sur les thèmes suivants :

- La protection du joueur :
  - La SPA = sanction personnelle adaptée,
  - La SPP = sanction personnelle progressive.
- L'OMB: occasion manifeste de but c'est à dire faute à 6m = 7m et pas 9m.
- Ne pas rendre le ballon à l'attaque: favoriser les actions défensives.
- La communication avec les officiels de table, les responsables d'équipes et les joueurs + les placements et déplacements des arbitres sur le terrain.

Vous trouverez les moyens mis en place pour cette action dans le document : 40.60\_Mini-guide Parcours EXCELLENCE SPORTIVE.

Ces accompagnements vidéos, avec les suivis traditionnels, vont permettre à la CTA de voir un plus grand nombre de Juges Arbitres et "d'essayer", au moins sur les thèmes retenus, d'harmoniser l'arbitrage breton.

### **Le nouveau statut des JAS (Juges Arbitres Superviseurs) :**

Pour bien comprendre l'évolution du statut du JAS (Juge Arbitre Superviseur), il faut reprendre les échanges avec l'URSSAF :

De ce fait, la CTA en lien avec les élus du territoire breton va reconnaître deux statuts pour les Juges Superviseurs Territoriaux pour répondre aux exigences de l'URSSAF Bretagne :

1. Juge Superviseur Territorial (JST) « contractualisé »
2. Juge Superviseur Territorial « bénévole »

Vous trouverez le détail de ce paragraphe dans le document : 40.60\_Mini-guide Parcours EXCELLENCE SPORTIVE.

## **2.4 REPENSER LA FILIERE JA**

### **2.4.1 SIMPLIFICATION ET STRUCTURATION**

#### **2.4.1.1 La désignation des juges arbitres et des juges superviseurs**

##### **Objectifs :**

Augmenter la couverture arbitrale des rencontres sur le territoire breton.

##### **Descriptions et moyens :**

Tout le monde utilise l'hand

#### **2.4.1.2 Description des formations et modalités d'organisation**

##### **FILIERE CLASSIQUE**

##### **La formation adulte change d'aspect en intégrant deux niveaux de classification :**

- **Arbitre officiel club :**

Statut lui conférant le grade d'arbitres T3 et lui permettant d'officialier dans son club sans désignation de la CTA. (hors CMCD) Il devra participer à deux séances de formation théorique (tronc commun) et une validation pratique dans son club.

- **Arbitre officiel territorial :**

Statut lui conférant le grade T2 (Arbitre à profil) ou T3 et officialiant sur désignation de la CTA (CMCD). La formation d'arbitre officiel se poursuit par trois séances supplémentaires intégrant des phases de pratique.

A l'issue des deux premières séances (tronc commun), les évaluations pratiques peuvent débiter pour les candidats performants.

### **Durée et Modalité d'organisation**

Les modalités sont détaillées dans le document : 40.60\_Mini-guide Parcours EXCELLENCE SPORTIVE.

### **FILIERE PERFECTIONNEMENT :**

Les Juges Arbitres qui optent pour la filière perfectionnement ont le droit à :

- Suivi prioritaire
- Formation continue
- Désignations prioritaires suivant le grade du Juge Arbitre

Mais ces Juges Arbitres ont, en contre partie, les devoirs de la filière perfectionnement :

- Regroupement de début de saison obligatoire
- Test physique obligatoire
- Participation à 3 circonstances de formation
  - Regroupement de début de saison
  - 1 journée à l'Ecole Bretonne du Handball
  - 1 journée de formation et/ou 1 tournoi de travail (vidéo + évaluation pratique)

## **2.4.2 LES ACCESSIONS POUR LES JA**

### **2.4.2.1 Opération T3**

#### **Objectif :**

Faire grandir nos juges arbitres T3.

#### **Descriptions et moyens de l'opération T3 :**

Les juges-arbitres intéressés pour monter en région (T2) doivent le faire savoir sur leur fiche de renseignements EDA.

Jusqu'en décembre, ils doivent être supervisés au moins deux fois sur des matchs de Pré-région et avoir un rapport favorable. Ils sont ensuite supervisés à partir de janvier sur des matchs Pré-région hors département par des juges superviseurs régionaux.

Si leur avis est favorable, ils sont alors T2 (Régionaux) à compter de la saison suivante.

### **2.4.2.2 Opération T1/G4**

#### **Objectif :**

Demanders des personnes intéressées mais également pousser des potentiels.

#### **Descriptions et moyens de l'opération T1 / G4 :**

Les juges-arbitres intéressés pour monter au niveau national (G4) doivent le faire savoir à la CTA par courrier. Toutefois la CTA, via le Pôle Adulte peut également proposer des juges arbitres (avec leur accord) à cette opération.

Le Pôle Adulte valide avec le président de la CTA les juges arbitres auprès de la CCA les juges arbitres lors d'une réunion de CTA en fin de saison.

La CTA proposera un tuteur pour chaque binôme présenté à l'opération.

## **3 LA FEMINISATION**

Nous souhaitons prolonger l'action FFHB en intégrant la féminisation dans tous les domaines du projet. Ce ne sera pas un domaine à part ; c'est notre choix.

## **4 COMMUNICATION VERS LES CLUBS ET VERS LES ACTEURS**

Nous devons être clairs quant à la diffusion de notre fonctionnement vers les clubs : Fonctionnement ITFE // CTA.

Ce seront le guide et les mini-guides qui vont nous aider à renseigner les clubs.

Les JAJ vivent avec leur temps, en utilisant quotidiennement les outils de communication (exemple : réseaux sociaux). Une composante de la CTA, sans doute en adéquation avec les ressources Ligue qui travaillent déjà sur ces sujets, serait souhaitable, afin de communiquer facilement et efficacement avec nos jeunes arbitres. Il en est de même avec les écoles d'arbitrage Club, dont il sera primordial de construire et entretenir une communication avec les animateurs et les accompagnateurs.

Une photo et un texte à préparer pour chaque intervention.

Création d'un FAQ ou un espace de partage afin que :

- Les premiers renseignements soient lisibles,
- Les questions des uns enrichissent les idées des autres,
- Diffusion du projet et des guides.

#### **4.1 LE SITE INTERNET DU TERRITOIRE**

Le site internet du territoire sera utilisé pour réussir la communication de notre projet, sa compréhension et sa diffusion. Gibert Unternaehrer verra ce point avec Benjamin Chatard et Hugo Andrieux à la LBHB.

#### **4.2 LES RESEAUX SOCIAUX**

Les réseaux sociaux seront utilisés pour réussir la communication de notre projet, sa compréhension et sa diffusion. Gibert Unternaehrer verra ce point avec Benjamin Chatard et Hugo Andrieux à la LBHB.

#### **4.3 LES JNA – JOURNEES NATIONALES DE L'ARBITRAGE**

Quand il y a un match sur le territoire breton, Gilbert Unternaehrer prendra en charge ce sujet en collaboration avec Bernard Mons afin de récompenser nos JAJ bretons.

#### **4.4 LEA – REMISE DES LABELS EA**

La CCA ne va plus de faire de saupoudrage pour récompenser les clubs labélisés ; Les clubs recevront seulement un diplôme du niveau de leur labélisation.

Ce sera au territoire de récompenser les clubs labélisés.

Un club sera récompensé par une action forte qui donnera envie à Tous de progresser (cf : Le label LEA PRESTIGE 2018).

## **5 REALISATION ET EVALUATION DU PROJET**

### **5.1 ARRET SUR IMAGE A CHAQUE REUNION CTA**

A chaque réunion de CTA, nous nous pencherons sur la réalisation de nos actions, ce sera notre fil rouge.

Le détail de chaque chapitre du projet en précisant chaque action doit nous permettre d'avancer plus rapidement et de capitaliser année après année.

Objectifs de l'action,

Description de chaque point de l'action.

### **5.2 FAIRE EVOLUER NOTRE PROJET AVEC LES EXPERIENCES EXTERIEURES**

Nous pourrions prendre les solutions et les outils que d'autres territoires vont utiliser et les adapter avec notre savoir faire. Ceci nous permettra de faire régulièrement de nouvelles propositions.

### **5.3 PREMIERE EVALUATION LORS DES AG TERRITORIALES DE JUIN 2019**

Chaque compte rendu de pôles aura son importance.

Nous pourrions adapter ce projet et le faire évoluer grâce à l'environnement de l'arbitrage.

#### **INDICATEURS PAR ACTION**

Nombre de JA et JAJ T1 ayant suivi la filière.

Nombre de JA et JAJ disponibles pour arbitrer.  
Ratio entre nombre de clubs et nombre d'Écoles d'arbitrages validées.  
Nombre de filles/femmes ayant suivi une formation de JAJ ou JA

**NOTA**  
Pour toute remarque ou tout commentaire permettant d'améliorer ce travail et pouvant servir à Tous, vous pouvez nous adresser un courriel à l'adresse suivante : [projet53.cta@gmail.com](mailto:projet53.cta@gmail.com). Vous recevrez une réponse de notre part.  
Bien sportivement.

**FIN DU DOCUMENT.**